

RETROUVAILLES

Parc de la Boverie, Liège ~ 3 et 4 septembre 2011

DEMANDE DE PARTICIPATION

À retourner avant le 15 juin 2011 à :

ENJEU asbl

Avenue Constantin de Gerlache, 41

B-4000 LIEGE

Fax +32 (0)4/254.97.98 - info@enjeu.be

1. PARTICIPANT :  Les mentions **soulignées et en gras** seront reprises dans le catalogue.

1.1. COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :

Nom de l'association :

Forme juridique (asbl, sprl,...) :

Type d'activités :

Rue et n° :

Code postal : **Localité :**

N° Tél. : **N° Fax :**

Site internet : **Courriel (e-mail) :**

1.2. PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER : (* Ne pas compléter si idem point 1.1.)

Nom :

* Rue et n° :

* Code postal : * Localité :

N° GSM : * N° Fax :

Courriel (e-mail) :

1.3. ADRESSE DE FACTURATION : (* Ne pas compléter si idem point 1.1.)

* Nom :

* Rue et n° :

* Code postal : * Localité :

* N° Tél. : * N° Fax :

N° TVA :

2. RÉSERVATION :

L'association précitée souhaite réserver dans le cadre de RETROUVAILLES

- Tente(s) de toile au prix unitaire de 190,00 € pour les Associations Sans But Lucratif non assujetties à la TVA.
- Tente(s) de toile au prix unitaire de 325,00 € (+ TVA 21 %) pour les associations assujetties à la TVA, les intercommunales, les très grandes associations (au sens de la nouvelle loi de 2003), les organismes publics.
- Étal(s) de marché au prix unitaire de 90,00 € (formule réservée aux Associations Sans But Lucratif non assujetties à la TVA).

NB. Les demandes de participation doivent être rentrées avant le 15 juin 2011, à des fins de bonne organisation (implantation des tentes, programmation des animations,...). Les inscriptions au-delà de cette date seront acceptées en fonction des espaces encore disponibles et avec une majoration de 15% couvrant les frais d'organisation complémentaires.

dans le quartier :

Art et Culture Sports et Jeux Vie associative et Solidarité Santé et Epanouissement personnel Développement durable

- Le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de tout participant qu'il estime ne pas correspondre à l'esprit et à la cible de RETROUVAILLES.
- Toute demande portant sur plus de 3 tentes devra recevoir l'agrément du Comité Organisateur.
- Toute demande d'emplacement extérieur, fourni sans tente ni étal, destiné à implanter une structure du participant, devra être justifiée et agréée par le Comité Organisateur. Cet espace sera facturé forfaitairement, au tarif du nombre de tentes qui y auraient été placées par l'organisateur.
- Les emplacements seront réservés selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront attribués dans le meilleur intérêt de la manifestation et des participants.
- D'une manière générale, l'organisateur décline toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations des biens entreposés. Les participants couvriront leur responsabilité civile.
- L'entrée est gratuite pour tous les visiteurs.

3. PARTICIPATION AUX ANIMATIONS :

RETROUVAILLES comporte des podiums où les participants à la manifestation sont invités à présenter leur association, des extraits de spectacles ou d'animations illustrant leurs activités (théâtre, danse, démonstration sportive ...) pendant un temps limité. Une priorité d'accès aux podiums sera donnée aux associations présentes sur le site. Les tranches horaires d'accès aux animations seront attribuées selon l'ordre de rentrée des demandes.

Les animations sont également encouragées dans les stands, pour autant qu'elles ne gênent pas les voisins, ni au niveau sonore, ni au niveau de l'occupation de l'espace. Le participant s'engage à se conformer sur place aux injonctions de l'organisateur, et si besoin est, à cesser toute activité portant préjudice à son voisinage.

4. INSERTIONS DANS LE CATALOGUE DE LA MANIFESTATION:

Texte de présentation de mon organisme (5 lignes maximum – 400 caractères max) pour le catalogue papier et le site internet de RETROUVAILLES.

- Je vous envoie mon texte au format word à l'adresse mail : **retrouvailles@enjeu.be**
- Je remets mon texte en complétant les lignes ci-dessous (préciser "idem 2010" si texte identique à celui de la précédente édition) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. ORGANISATION PRATIQUE :

Un mémo reprenant tous les détails de l'organisation pratique de RETROUVAILLES (location de mobilier, demande d'une alimentation électrique, commande de matériel promotionnel,...) parviendra à l'exposant avec la facture de son emplacement confirmant sa participation.

6. PAIEMENT :

Le paiement des droits de participation se fera en euros, après réception de la facture correspondante.

Seuls les participants en règle de paiement pourront participer à RETROUVAILLES.

En cas d'annulation avant le 15 août 2011, les montants versés seront remboursés, à l'exclusion d'un montant de 12,50€ conservé à titre de frais de dossier. Au-delà de cette date, le montant de la réservation restera dû. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

Date : / / 2011

Signature :

Nom et qualité du signataire :